

Comment procéder si l'inscription se fait via un formulaire papier ?

Après le 31 août, l'inscription en ligne n'est plus possible, 3 possibilités s'offrent à vous :

- Vous pouvez télécharger et imprimer le dossier d'inscription « services spécialisés » ou « services réguliers » sur ce site internet. Vous devez le retourner complété et tamponné par l'établissement scolaire à l'adresse suivante :

Saint-Etienne Métropole
Direction des Transports et Mobilité
2 Avenue Grüner
CS 80257
42006 Saint Etienne Cedex 1

Accompagné d'un chèque du montant de l'inscription, à l'ordre de la **régie des transports scolaires** et avec 2 photos d'identité.

- Pour les services réguliers (SNCF, lignes TIL, STAS...), vous pouvez aussi récupérer un dossier d'inscription auprès de l'établissement scolaire de votre enfant.
- Pour les services spécialisés, vous pouvez récupérer un dossier d'inscription auprès de votre mairie ou de l'association en charge des transports scolaires de votre commune.